

## **ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**N° 24-082**

**Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE,**

- Vu le code de la route ;
- Vu le code général des collectivités locales, et notamment ses articles L 2213-1 et L 2213-2 ;
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie, signalisation temporaire) approuvée par arrêtés ministériels des 5 et 6 novembre 1992 ;
- Vu la demande d'accord technique de la ville de Delle pour l'aménagement d'un plateau surélevé, d'une piste cyclable et d'un cheminement piétonnier au niveau de la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française (RD 463) sur le tronçon compris entre la rue de Déridé et la rue Eugène Claret (RD 19) ;
- Vu la permission de voirie n° 23 D 033 017 du 31 octobre 2023 du Conseil Départemental du Territoire de Belfort ;
- Vu la demande d'arrêté de la société COLAS France, mandatée par la ville de Delle pour réaliser ces travaux au niveau de la rue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française et de la rue Jules Massenet à Delle 90100 ;
- Vu l'arrêté n° 24-064 du 13 mars 2024 ;

### **CONSIDERANT**

- qu'il y a lieu de compléter la réglementation de l'arrêté n°24-064 afin de permettre l'intervention de la société COLAS France et de son sous-traitant T1 ;

### **ARRETE**

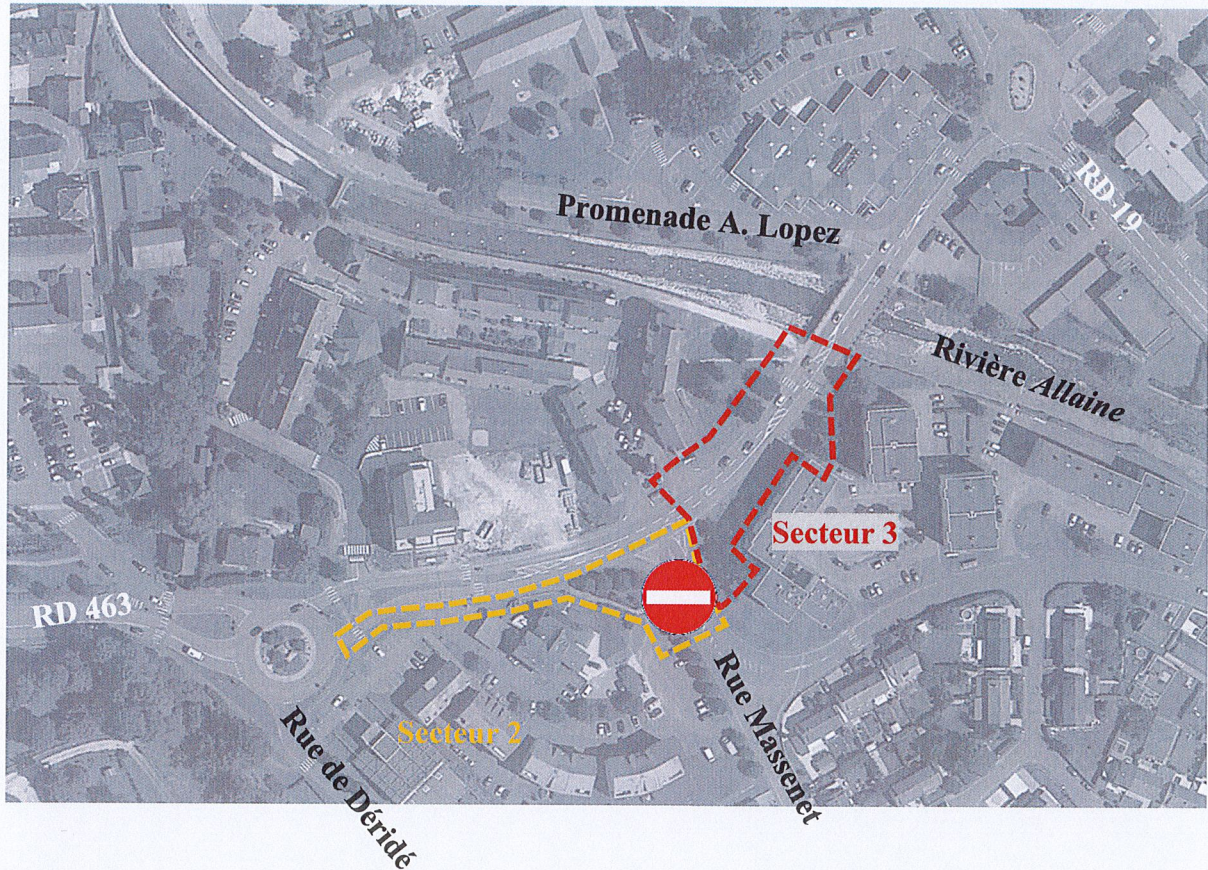
**ARTICLE 1 :** Les réglementations citées ci-dessous sont réalisées sur la période du 17 au 23 avril 2024. L'ensemble des restrictions de circulation suivantes sont valables pendant la durée nécessaire aux travaux et en fonction de leur avancement.

**ARTICLE 2 :** La réglementation de circulation énoncée dans l'article 2 de l'arrêté n° 24-064 du 13 mars 2024 est complétée comme suit :

- Secteur 2-3 :
  - lors de la réalisation de la couche de roulement, la circulation des usagers rue de la 1<sup>ère</sup> Armée Française (RD 463) se fait par demi-chaussée avec alternat par panneaux avec sens prioritaire ou par panneau manuel de type K10. Si des problèmes de circulation sont rencontrés, l'utilisation de feux tricolores est possible ;
  - l'accès au quartier de l'Allaine par la rue Jules Massenet est interdit. Une déviation est mise en place par la rue Jules Massenet, la rue Allende et la rue de Déridé.

La vitesse des usagers est limitée à 30 km/h dans l'emprise du chantier.





**ARTICLE 3 :** Madame le Maire, Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice des Services Techniques, les agents de la Gendarmerie, les agents de la Police Intercommunale, le Garde-champêtre, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie ;
- Monsieur le Président de la CCST – Police Intercommunale ;
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers ;
- Monsieur le Chef de Centre du SAMU ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental – Service des routes ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental – Service des piste cyclables ;
- Monsieur le Président du SMTC ;
- Monsieur le Directeur de la société Colas France.

A Delle, le 10 avril 2024.

Sandrine JANIAUD LARCHER  
Maire de Delle

Par délégation du Maire

Robert NATALE  
Adjoint au Maire Ville de DELLE



Mis en ligne sur le site internet de la commune le 12/04/2024.  
par Mme Sandrine JANIAUD LARCHER, Maire de DELLE.